



# Pour un meilleur financement du soutien communautaire en OSBL d'habitation



Le soutien communautaire en logement social est une approche née il y a une trentaine d'années auprès des chambreurs des quartiers centraux de Montréal, en particulier dans les OSBL d'habitation pour personnes seules. Cette pratique favorise la stabilité résidentielle des personnes à risque d'itinérance. Depuis, le soutien communautaire s'est graduellement étendu et adapté aux ensembles de logements sociaux abritant des personnes seules, fragilisées ou en perte d'autonomie dont les aînés, les besoins de sécurité, de médiation et d'animation étant communs à une grande partie des locataires vulnérables.

Le *Cadre de référence sur le soutien communautaire en logement social*, adopté conjointement par le ministère de la Santé et des Services sociaux et la Société d'habitation du Québec en 2007, définit cette pratique comme **un ensemble d'actions qui peuvent aller de l'accueil à la référence, en passant par l'accompagnement auprès de services publics, la gestion des conflits entre locataires, l'intervention en situation de crise, l'intervention psychosociale, le soutien au comité de locataires et aux autres comités et l'organisation communautaire**. En fait, la notion de soutien communautaire désigne ce qui relève de l'accompagnement social des individus ou des groupes, incluant la gestion du bail. Il s'adresse aux locataires de logements sociaux permanents avec bail relevant de la compétence de la Régie du logement.

Les actions et activités mises de l'avant visent à ce que les locataires puissent s'approprier leur milieu de vie, dans une démarche qui favorise l'exercice de la citoyenneté. Le soutien communautaire repose sur des valeurs de liberté, de solidarité et de justice sociale.

## À quoi sert le soutien communautaire ?

L'approche du soutien communautaire en OSBL d'habitation vise à **soutenir collectivement des personnes vulnérables** ou qui risquent de le devenir pour leur permettre de demeurer dans le milieu de vie de leur choix, de maintenir ou d'améliorer leurs capacités ou d'éviter une détérioration de leur situation. Il représente un moyen d'acquiescer une stabilité résidentielle, de préserver et développer leur autonomie individuelle et collective, et de permettre **l'inclusion des personnes dans la communauté**. La qualité du milieu de vie,

bonifié par le soutien communautaire, permet à la personne de vivre « chez soi ».

Le Cadre de référence sur le soutien communautaire en logement social :

- reconnaît une responsabilité partagée des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'habitation sociale à l'égard de leur clientèle commune ;
- marque la reconnaissance officielle de cette approche ;
- prévoit un soutien financier récurrent pour assurer la pérennité des interventions.

« Le soutien communautaire est distinct des services relevant de la responsabilité du réseau de la santé et des services sociaux, mais il leur est complémentaire. Le soutien communautaire constitue une valeur ajoutée significative pour les personnes et les familles puisque leur condition, leurs expériences de vie ou leur état de santé font souvent en sorte qu'elles éprouvent des difficultés réelles à accéder à un logement ou à s'y maintenir. [...] À cet égard, il importe de signaler que certains OSBL d'habitation et des offices d'habitation ont développé, avec le milieu sociosanitaire, des modes de collaboration qui s'avèrent fructueux. Des ententes permettent d'offrir aux locataires du soutien communautaire de multiples façons<sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> *Cadre de référence sur le soutien communautaire en logement social*, Ministère de la Santé et des Services sociaux, Société d'habitation du Québec, 2007, p. 9.



## Une réponse à l'itinérance

La politique nationale de lutte à l'itinérance *Ensemble, pour éviter la rue et en sortir*, adoptée en 2014 par le gouvernement du Québec, identifie le logement comme axe prioritaire d'intervention dans la lutte à l'itinérance. Cet axe d'intervention repose sur deux mesures complémentaires, soit d'accroître l'offre de logement adéquat (matériellement et financièrement) et de soutenir l'accompagnement des personnes en logement, c'est-à-dire le soutien communautaire.

## Une réponse au maintien des aînés dans leur milieu de vie

La politique gouvernementale sur le vieillissement *Vieillir et vivre ensemble – Chez soi, dans sa communauté, au Québec* (2012) propose comme objectif central le maintien dans le milieu de vie, le plus longtemps possible. Elle reconnaît le soutien communautaire en logement social comme étant particulièrement bénéfique aux personnes aînées et identifie sa bonification comme l'un des moyens à mettre en œuvre pour favoriser le vieillir chez soi.

## Une réponse à l'exclusion sociale

Poursuivre l'implantation et le développement du soutien communautaire en logement social est aussi l'une des actions ciblées dans le *Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale 2010-2015* (prolongé jusqu'en 2017) dans l'optique d'améliorer les conditions de vie des personnes et des familles à faible revenu, favorisant ainsi leur inclusion et leur participation sociales.

## L'application du Cadre de référence

Si l'importance du soutien communautaire fait l'unanimité, l'application du *Cadre de référence sur le soutien communautaire en logement social* sur le terrain fait face à des difficultés de plusieurs ordres.

### 1. Des lacunes au niveau de la définition des « clientèles ciblées ».

Le cadre de référence définit ces dernières de manière relativement large : « personnes en perte d'autonomie liée au vieillissement, personnes ayant une déficience physique, une déficience intellectuelle ou un trouble envahissant du développement, personnes ayant des problèmes de santé mentale, personnes ayant une dépendance, comme les personnes alcooliques ou toxicomanes. Il peut aussi s'agir de personnes sans domicile fixe ou itinérantes, de même que de personnes ou de familles dites à problématiques multiples. » Cependant, les rapports provenant des fédérations régionales d'OSBL d'habitation indiquent qu'en dépit de nombreux besoins dans tous les types de clientèles, dans toutes les régions à l'exception de Montréal et de l'Outaouais, ce sont surtout les OSBL-H pour personnes aînées qui voient leurs projets financés.

### 2. Le manque de règles claires dans l'attribution du financement et l'apparent manque de cohésion aux niveaux national et régional.

*Est-ce bien du soutien communautaire dont il est question ici ?*

Le cadre de référence donne une définition du soutien communautaire, mais le concept n'est pas maîtrisé également par tous et il arrive que des activités ne faisant pas partie de cette approche soient néanmoins financées (par exemple, des démarches de type « relation d'aide », voire des services de maintien à domicile).

*Finance-t-on les bonnes organisations ?*

Le manque d'encadrement semble être à l'origine d'une répartition désordonnée des sommes à des organismes qui n'administrent pas de logements sociaux : des associations de locataires, des points de service d'un CISSS ou d'un CIUSSS, des organismes communautaires en santé et services sociaux et dans le passé, au moins une Conférence régionale des élus.

### *Est-ce bien de logement permanent dont on parle ?*

La liste des projets financés compte plusieurs organismes qui offrent de l'hébergement temporaire ou des logements de transition. Des vérifications plus poussées s'imposent.

### *Y a-t-il des concertations et du suivi ?*

Le cadre prévoyait la mise en place d'un comité de suivi national et de concertations régionales habitation-santé pour assurer sa mise en œuvre. Le comité national ne s'est réuni que trois fois en 10 ans et peu de régions ont, pour l'instant, mis en place une concertation régionale, en dépit de la volonté exprimée par les responsables du MSSS.

Par ailleurs, bien qu'en principe, le soutien communautaire puisse être réalisé dans les trois déclinaisons du logement social (OSBL, HLM et coopératives), la répartition des ressources entre logement communautaire et logement public est grossièrement inéquitable à l'égard du logement communautaire.

**3. L'impossibilité d'avoir une vue globale sur l'ensemble des ressources allouées** empêche le secteur de se concerter pour faire un diagnostic net et sans équivoque de la mise en œuvre du cadre de référence. Bien que les montants alloués ne soient certainement pas négligeables, ils demeurent nettement insuffisants pour les organismes aux prises avec des clientèles fragiles. À la fin des années 1990, les organismes évaluaient à « 1 000 \$ la porte » les fonds nécessaires au soutien communautaire en logement social. Compte tenu de l'inflation, cette somme devrait certainement être réévaluée à la hausse.

**4. Une enveloppe globale insuffisante.** Selon les informations disponibles, à l'exception de quelques régions où les établissements de la santé et des services sociaux ont assuré sur leurs fonds propres une augmentation nette des budgets, aucune nouvelle somme n'a été injectée de manière récurrente depuis 2007. Cependant, depuis ce temps, plus de 15 000 nouvelles unités de logement social nécessitant du soutien communautaire ont été développées.

**Chaque année qui passe sans une bonification conséquente de l'enveloppe nationale a des impacts sur la qualité de vie de milliers de locataires ainsi que sur la capacité de la société à venir en aide aux personnes itinérantes ou à risque d'itinérance, aux personnes âgées, aux personnes seules et aux familles les plus démunies.**





## L'enjeu :

- En favorisant la stabilité résidentielle et l'autonomisation des personnes, le soutien communautaire en OSBL d'habitation constitue un élément décisif pour agir sur des enjeux aussi importants que la lutte à l'itinérance, le maintien des aînés dans leur milieu de vie et la diminution de l'exclusion sociale vécue par les groupes fragilisés comme les familles monoparentales à faible revenu, les immigrants récents, les personnes éprouvant des troubles de santé mentale, etc.
- L'importance du soutien communautaire en logement social fait l'unanimité et le Québec a adopté une approche cohérente avec le Cadre de référence sur le soutien communautaire en logement social. C'est au niveau de sa mise en œuvre que se manifestent les limites qu'il faut surmonter.



## Le problème :

- Le soutien communautaire souffre d'un manque d'encadrement au niveau de ses clientèles ciblées. Dans la plupart des régions, on observe un net déséquilibre au détriment des organismes intervenant en itinérance et auprès des familles en difficulté ; l'allocation du financement témoigne également d'un déséquilibre au profit du logement public.
- Il y a un déficit de transparence et un manque de paramètres dans le partage des ressources au niveau régional, ce qui entraîne certaines incohérences : projets ne répondant visiblement pas aux critères du soutien communautaire, organismes bénéficiaires qui n'offrent pas de logement permanent, etc.
- L'absence d'indexation de l'enveloppe (sauf exception) ne permet pas aux OSBL d'habitation de maintenir les mêmes niveaux de service de soutien, dans le temps. Les nouveaux organismes et ceux qui développent de nouvelles unités de logement social n'ont pas accès au financement du soutien communautaire, l'enveloppe étant déjà attribuée.



## Ce que nous proposons :

- Bonifier l'appui global au soutien communautaire en logement social pour que ce service puisse être offert dans tous les projets qui le requièrent et transformer au moins une partie des sommes allouées en un financement récurrent.
- Mettre en place un processus plus équitable et transparent de répartition des enveloppes budgétaires avec des paramètres clairs s'appliquant dans l'ensemble du Québec, dans le respect des dynamiques et des particularités de chacun des milieux. À cet effet, nous préconisons la mise en place des instances partenariales prévues par le cadre de référence aux niveaux national et régional.
- Que l'on s'assure qu'à tout nouveau projet de logement social et communautaire pour personnes aînées ou à risque d'instabilité résidentielle comme les personnes itinérantes soit attaché un financement pour que le soutien communautaire y soit disponible.

*En bref, il est temps de faire un bilan exhaustif des contributions gouvernementales en soutien communautaire. Ce bilan doit être basé sur l'ensemble des données et permettre de renouveler la collaboration entre les partenaires, sur la base d'une approche transparente et équitable, qui permette de répondre le mieux possible aux besoins des populations fragilisées à qui s'adresse le soutien communautaire.*



🏠 1431 Fullum, bureau 102, Montréal, QC H2K 0B5    ☎ 514-846-0163    ☎ Sans frais 1-866-846-0163  
 🌐 [rqoh.com](http://rqoh.com)    📘 facebook.com/ReseauQuebecoisOsblHabitation    🐦 twitter.com/RQOH\_

 **50 000**  
logements

 **1200**  
organismes

 **8**  
fédérations

 **1**  
voix

Ensemble, nous formons un réseau solidaire dont la vocation première est d'offrir à des personnes socialement, physiquement ou économiquement défavorisées des conditions stables et décentes de logement.